

Radié pour avoir informé mon conseiller...

Par **bob123**, le **24/03/2011** à **15:01**

Bonjour,

Je me permet de vous exposer le cas suivant afin de savoir quels sont mes recours :

j'étais au chômage depuis 1 ans sans aucun problème. Actualisation en règle RDV honoré. Le 17 MARS je reçois un email qui m'informe que je n'ai pas mis à jour mon statu pour la période de fin février au 15 MARS (mois de février) ...

...la ou le bas blesse c'est que le 03 Mars j'ai eu un entretien avec ma conseillère ANPE...ou nous avons fait le point sur mon dossier et ou je l'ai informé de mes recherches actuelles etc...

On me reproche donc de ne pas avoir signaler mon état alors que je l'ai fait de vive voix date d'entretien faisant fois...

Entre temps j'ai retrouvé un CDI (pas grâce a pôle emploi évidemment ^^)mais il me manque le versement de mes indemnités de Février et je ne peut les informer du fait que j'ai retrouvé un emploi (même si je doute qu'ils cherche plus loin que d'avoir une personne de moins dans leurs statistique...)...

Des le courriel j'ai envoyé un courrier avec AR pour expliquer mon cas....on m a répondu "sur répondeur" que je ne les avait pas informé par internet (ben oui je l'ai fait de vive vois...) et qu'il faut que je me réinscrive comme chercheur d'emploi...(ca devait être dur de lire toute ma lettre et de voir que j'ai retrouvé un emploi entre temps...)

Dans l'état actuel que me recommandez-vous de faire ?

Par **alex83**, le **24/03/2011** à **15:12**

Bonjour,

Je laisserai bien à d'autres le soin de répondre mais notez que juristudiant est un forum d'entre-aide juridique destiné au étudiant en droit avant tout. Et qu'il ne prétend pas se substituer à des conseils avisés et éclairés d'avocat dans un cas comme le votre ;)

Par **Camille**, le 24/03/2011 à 15:26

Bonjour,

[quote="bob123":3tkdrm28]

j'ai eu un entretien avec ma conseillère ANPE...ou nous avons fait le point sur mon dossier et ou je l'ai informé de mes recherches actuelles etc...

...

On me reproche donc de ne pas avoir signaler mon état alors que je l'ai fait de vive voix date d'entretien faisant fois...

...

je ne les avait pas informé par internet (ben oui je l'ai fait de vive vois...)/[/quote:3tkdrm28]

Vous tombez de quelle planète ? Vous voulez dire que vous ne saviez pas que, peu importe qu'on ait un RDV avec son conseil[b:3tkdrm28][u:3tkdrm28]er[/u:3tkdrm28]/[/b:3tkdrm28] pendant la période déclarative, il fallait quand même procéder à la formalité de s'actualiser sur Internet (comme c'est, si j'ai bonne mémoire, écrit dans le dossier que vous avez reçu à l'inscription) ?

Que vous a répondu votre conseiller quand vous lui avez posé le problème ?

Par **bob123**, le 24/03/2011 à 15:38

il est possible de le voir comme vous l'exposer mais vous admettez que radiez qqun pour la raison de "ne pas avoir informer le pôle emploi de votre état durant la période X" alors que justement pendant la période je les ai informé de mon état c'est limite une blague...

...en gros la personne chargée des radiations ne prend mème pas la peine de vérifier si il y a eu une information arrivée de tiers manière...

A force de faire bosser un moteur d'envois email avec un "where actualisation par internet non effectuée" il ne faut s'étonner qu'on se retrouve dans des conditions stupides et que pôle emploi passe pour des incapables... (oultre le fait qu'ils envoie des offres de niveau BEP sans rapport avec l'orientation professionnelle à des BAC+5...)

Par **Camille**, le 24/03/2011 à 15:53

Re,

[quote="bob123":65py4w3m]il est possible de le voir comme vous l'exposer mais vous admettez que radiez qqun pour la raison de "ne pas avoir informer le pôle emploi de votre état durant la période X" alors que justement pendant la période je les ai informé de mon état c'est limite une blague...

[/quote:65py4w3m]

Et bien, continuez à penser comme ça et vous vous préparez d'autres déconvenues et pas seulement à Pôle-emploi.

Vous n'avez pas rempli le questionnaire que vous avez l'obligation de remplir toutes les fins de mois.

Le fait que vous ayez "dit bonjour" à votre conseiller n'a rien à voir. Et, blague pour blague,

vous ne répondez pas à ce que vous a répondu ledit conseiller.

[quote="bob123":65py4w3m]

...en gros la personne chargée des radiations ne prend mime pas la peine de vérifier si il y a eu une information arrivée de tiers manière...

[/quote:65py4w3m]

Ben voyons. De quelle "[i:65py4w3m]personne chargée des radiations[/i:65py4w3m]" parlez-vous ?
yindaydream.

vous ? 